

Séance du 29 mars 2021

2021/028

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA / Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL / Alexandre ARRIZABALAGA / Hélène FRANCES
En zoom : Bernard LHOSSEIN

Absents : Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE) / Sandrine TREBUCQ / Ingrid SAEZ-BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il est nécessaire pour la commune d'investir dans l'achat d'une balayeuse.

En effet, des tests ont été réalisés, par la direction des services techniques, qui ont pu démontrer la qualité de l'équipement.

Cet outil va permettre à la commune :

- D'augmenter sa productivité et d'assurer un suivi plus régulier des trottoirs et autres angles entre voirie et habitations et ce avec 1 seul opérateur.
- De résilier le contrat de sous-traitance de la balayeuse (coût moyen = 10.000 € /an)

L'entreprise CORBERES propose cet équipement pour un montant de 25.200 € TTC (avec 2 brosses de rechange 1 métallique et 1 polyéthylène).

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'achat de la balayeuse proposée par l'entreprise CORBERES pour un montant de 25.200 € TTC.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

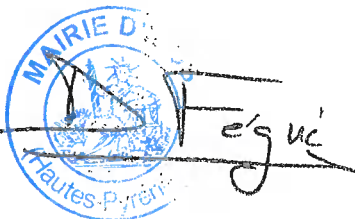
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 1 - AVR. 2021

de la publication le AVR. 2021

IBOS, Le 1 - AVR. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

